



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

véhicules à deux roues

Question écrite n° 78128

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur les atteintes à la sécurité des piétons circulant sur les trottoirs. Le trottoir est l'aménagement de la voie publique dédié aux piétons en agglomération. Toutefois, leur encombrement s'est considérablement accru depuis quelques années et les risques encourus par les piétons se sont multipliés, car ces trottoirs tendent à se transformer en une simple annexe de la chaussée. Pourtant, le Conseil national de la sécurité routière a recommandé en décembre 2014 au Gouvernement d'opter pour la mixité des trottoirs en permettant aux vélos d'y circuler. Il voudrait savoir comment le Gouvernement entend concilier les impératifs liés à la sécurité des piétons sur les trottoirs et à la bonne circulation des vélos en milieu urbain.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78128

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2800

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)